
communiqué

Date LE 22 MARS 1983

Pour publication POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

30/83

LE CANADA SIGNE UNE CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA TRANSFÈREMENT DES PERSONNES CONDAMNÉES

L'honorable Allan J. MacEachen, Vice-premier ministre et Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Bob Kaplan, Solliciteur général du Canada, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a signé une Convention sur le transfèrement des personnes condamnées élaborée sous l'égide du Conseil de l'Europe. A son entrée en vigueur, cette Convention permettra aux Canadiens qui purgent une longue peine en Europe de demander d'être transférées au Canada pour y subir leur condamnation dans des pénitenciers canadiens.

Le ministère du Solliciteur général sera responsable de l'application des dispositions de la Convention.

Il s'agit du quatrième accord de transfèrement conclu par le Canada, des accords bilatéraux ayant déjà été conclus avec les Etats-Unis d'Amérique (1978), le Mexique (1979) et le Pérou (1980). Aux termes de ces accords, 93 Canadiens ont jusqu'à maintenant été transférés au Canada. Des accords ont également été conclus avec la Bolivie, la France et la Thaïlande, mais n'ont pas encore été ratifiés. Il s'agit en outre de la première convention multilatérale élaborés sous l'égide du Conseil de l'Europe que signe le Canada.

Aux termes de la Convention, les Canadiens détenus dans des pays européens qui font partis à la Convention peuvent

.../2